

Rentrée 2015

Nouveaux décrets sur l'organisation des services (**ORS**)
et l'attribution de missions particulières (**IMP**).

Renseignez-vous et exigez la concertation
avec les responsables de l'établissement !

Le SPELC vous informe et vous aide.

Égalité hommes-femmes

**Pour encourager les pères à prendre
une partie du congé parental,**

la durée de versement des prestations de la CAF
est allongée lorsque les 2 conjoints prennent ce congé.

Cette réforme s'applique pour les enfants
nés ou adoptés depuis le 01-01-2015.

Retraite progressive

**Les décrets sont parus :
contactez votre responsable Spelc.**

